

GARANTIE LIMITÉE

- 1.-La garantie limitée protège l'acheteur d'origine uniquement et n'est pas transférable. Cette garantie ne s'applique qu'aux appareils neufs, n'ayant été modifiés ou réparés depuis leur départ de l'usine. Une preuve d'achat dûment datée (facture) ainsi que le numéro de série de l'appareil doivent être remis à notre revendeur.
- 2.-Cette garantie s'applique uniquement dans le cadre d'un usage normal. Les dommages résultants d'une mauvaise utilisation, abus, mauvaise installation, manque d'entretien, négligence ou accident durant le transport ne sont pas couverts par la présente garantie.
- 3.-Cette garantie ne couvre pas les égratignures ou la décoloration causée par la chaleur excessive, les abrasifs et les nettoyants chimiques. Toute défectuosité ou dommage causé par l'utilisation de pièces autres que celles d'origines annulent la présente garantie.
- 4.-Cet appareil doit être installé en conformité avec les directives du manuel d'instruction fourni avec l'appareil et les normes locales et nationales d'installation applicables par un technicien qualifié reconnu. Tout appel de service relié à une mauvaise installation ne sera pas honoré par la présente garantie et sera au frais du client.
- 5.-L'acheteur devra assumer les frais de transport pour l'inspection en usine d'un appareil ou d'une composante. Toute réparation effectuée sous garantie, au domicile de l'acheteur par un technicien qualifié reconnu devra être préautorisée. Le taux horaire du technicien doit également être préautorisé et le coût total de la réparation ne doit pas excéder le prix de gros de la pièce défectueuse.
- 6.-La Compagnie, peut à sa discrétion décider de réparer ou remplacer une pièce ou un appareil après inspection et détermination du problème. La Compagnie, peut à son gré se dégager de toutes ses obligations en remboursant le prix du gros de la pièce défectueuse.
- 7.-La Compagnie ne peut être tenu responsable pour tous les dommages extraordinaires, indirects ou conséquents, quels qu'ils soient, excédant le prix original de l'appareil.
- 8.-Si votre appareil s'avère défectueux, contactez votre revendeur. Prenez soin d'avoir en votre possession les informations suivantes nécessaires au traitement de votre réclamation.
 - **Noms, adresse et numéro de téléphone**
 - **Date d'achat, le nom de votre revendeur et preuve d'achat (facture)**
 - **Numéro de série et nom du modèle apparaissant sur la plaque signalétique**
 - **Nature de la défectuosité et toute information pertinente.**
- 9.-Avant d'acheminer un produit ou une composante à notre usine, vous devez recevoir un numéro d'autorisation de retour de votre revendeur. Toute marchandise expédiée à notre usine sans autorisation de retour sera refusée et retournée à l'expéditeur.
- 10.-Toute exposition et fonctionnement des appareils dans des endroits contenant des produits chimiques, **Ex. (salon de coiffure, piscine intérieure, usine et entrepôt de produits chimiques) annule immédiatement la garantie.**
- 11.- La garantie limitée s'applique sur tout l'appareil pour une durée d'un (1) an sur les pièces et la main d'œuvre et de cinq (5) ans sur le compresseur excluant la main d'œuvre et le gaz réfrigérant. Les tuyaux de réfrigérant pliés, écrasés ou tordus ne sont jamais garantis.
- 12.- Aucun retour d'appareil ne sera accepté sans l'inspection d'un technicien autorisé.
- 13.-L'acheteur devra assumer les frais de transport pour toutes les pièces sous garantie.
- 14.- Limitation de la garantie dans un rayon de 25 km de chaque point de vente autorisés au Québec seulement.